

COMMUNE DE JONOUERETTES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023



ID: 084-218400554-20230517-292023-DE

#### Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt- trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

#### Présents:

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

#### Pouvoirs:

Annick GAT à Pascale VERHNES

Dominique Maire à Marc MUSCAT

Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS

Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON

Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation: 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19 MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR: 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

### **DEL 29-2023**: RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Monsieur le Maire rappeile au Conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil de créer,

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème
- à compter du 30 mai 2023 un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe

et ainsi de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée maximale de 6 mois sur une période de maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité des services techniques

## Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- APPROUVE la création des postes permanents suivant
- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBER CONSEIL MUNICIPAL 202 ID: 084-218400554-20230517-292023-DE

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le 115

### **DEL 29-2023**

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE COMMUNE DE JONQUERETTES

- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023., un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique 1er échelon dont la durée hebdomadaire de service est de 28/35ème
- à compter du 30 mai 2023 un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet au 7ème échelon
- AUTORISE l'inscription de cette dépense au BP 2023.

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour le maire empêché, L'Ac cint

Secrétaire de séance Pascale VERHNES

Le Maire, Daniel BELLEGARDE

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compte de la présente